



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Conseil municipal du 08 avril 2026

Sommaire

1. Sommaire
2. Le contexte général: situation économique
3. La Loi de finances 2026
4. Les relations financières avec la CASA
5. La situation de la collectivité et orientations budgétaires 2026
6. Les budgets annexes





Introduction

Introduction

La loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992 impose aux communes de 3 500 habitants et plus la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

La loi « Nouvelle Organisation Territoriale de la République » (NOTRe) du 7 août 2015 a renforcé les obligations de transparence pour les conseillers municipaux : le DOB prend la forme d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en sections de fonctionnement et d'investissement, sur la présentation des engagements pluriannuels et sur les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de dette.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 complète ces obligations par la production d'informations relatives à la structure et l'évolution des effectifs, aux dépenses de personnel et à la durée effective du travail dans la commune.

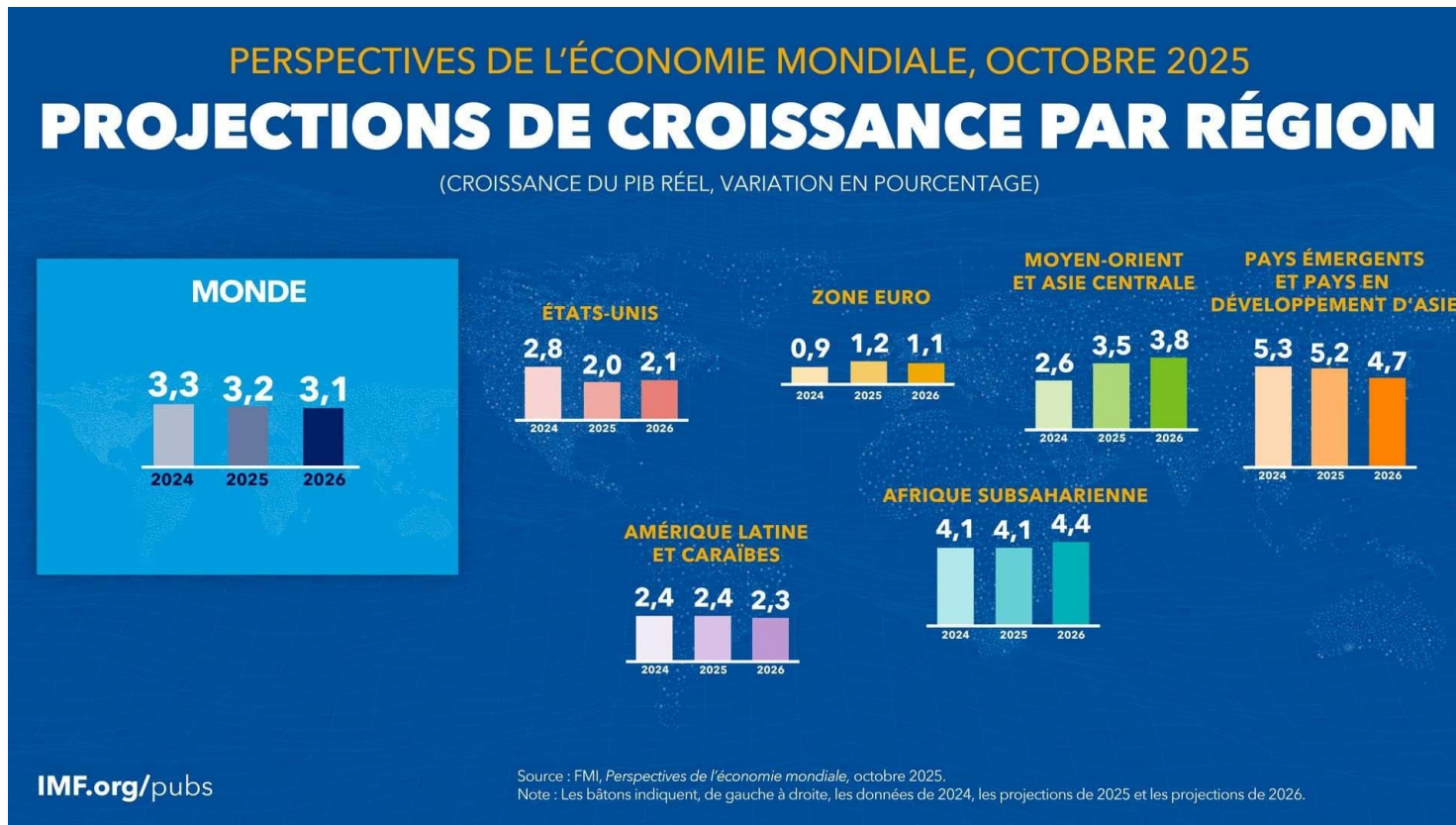
La loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) pour 2018-2022 du 22 janvier 2018 fixe de nouvelles règles : les communes doivent présenter, sur le périmètre de leur budget principal et de leurs budgets annexes, leurs objectifs en matière d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement annuel.

Le contexte général : situation économique



2. Le contexte général: situation économique

LA CROISSANCE MONDIALE

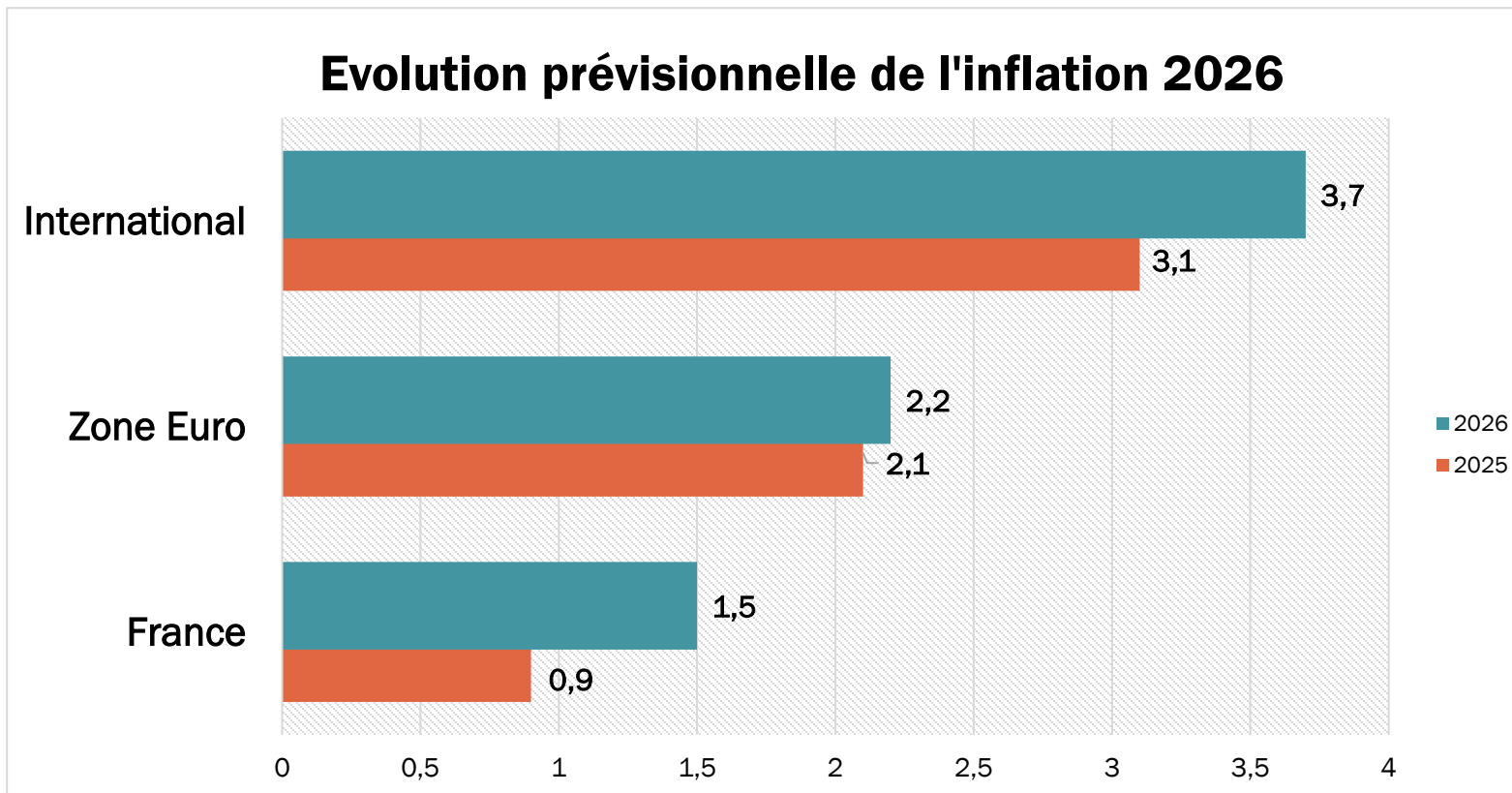


Prévision de croissance 2026

- Monde : +3,1%
- Zone Euro : +1,1%
- France : +0,9%

2. Le contexte général: situation économique

L'INFLATION MONDIALE



La politique monétaire de la Banque Centrale Européenne (BCE) est marquée par une phase de stabilisation prudente.

Ainsi, afin d'assurer la stabilité de l'inflation (environ 2%), elle a décidé de laisser inchangés les 3 taux d'intérêts directeurs.

L'objectif en France est, également, de maintenir, le taux d'inflation sous les 2%.

2. Le contexte général: situation économique

DEFICIT ET DETTE PUBLICS EN FRANCE

4,7%

Déficit public

Objectif de réduction en 2026 (contre 5,1% du PIB en 2025) – Déficit fixé à 5,4% du PIB pour 2025 (LFG)

117,9%

Dette publique

Du PIB, avec des intérêts atteignant 120Mds€ par an d'ici 2030 (Dette totale de 3 500 Md€)

L'élaboration du Projet de Loi de Finances (PLF) se déroule sous une pression intense.

Le Rapporteur général qualifie la tâche de "difficile" en raison de la multiplication des amendements et de l'avancement laborieux des débats.

Projet de loi de finances pour 2026

Assemblée nationale
Constitution du 4 octobre 1958
Dix-septième législature

Enregistré à la présidence
de l'Assemblée nationale
le 14 octobre 2025
N° 1906

2026

La Loi de finances 2026

3. La Loi de finances 2026

CHRONOLOGIE DES FAITS



14/10/2025

Dépôt du projet de loi de finances (une semaine après le délai légal)

22/11/2025 Rejet de la première partie par l'Assemblée nationale (AN) et transfert au Sénat

04/12/2025 Adoption de la première partie par le Sénat

15/12/2025 Adoption du PLF par le Sénat en première lecture

19/12/2025 Échec de la Commission mixte paritaire (CMP)



26/12/2025

Promulgation de la loi spéciale (art. 47 Constitution et 45 LOLF)

29/12/2025 Promulgation du décret n°2025-1397 portant répartition des crédits relatifs aux services votés (art. 47 Constitution) pour assurer la continuité des services publics

10/12/2025 Promulgation de deux circulaires de mise en œuvre du décret (cf. [DOB 2026 – édition spéciale](#))



13/01/2026

Reprise de l'examen du projet de loi de finances (PLF) 2026 à l'AN

20/01/2026 49§3 sur la première partie du PLF

23/01/2026 49§3 sur la deuxième partie du PLF

28/01/2026 Deuxième lecture au Sénat

30/01/2026 49§3 sur l'ensemble du PLF

02/02/2026 Adoption définitive par le Parlement

02/02/2026 Saisine du conseil constitutionnel

19/02/2026 Décision du conseil constitutionnel



20/02/2026

20/02/2026 Promulgation de la loi de finances pour 2026

3. La Loi de finances 2026

LES MESURES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES

DILICO

Exonération
pour les
communes

Restitution du
DILICO 1 au
mois d'avril

FCTVA

Aucun
changement
pour les
communes

EPCI : décalage
de trésorerie
avec un
versement en
N+1

TAXE D'AMENAGEMENT

Simplification
de la gestion et
du
recouvrement
de la TA

Baisse du seuil
(en m²) des
projets pour le
versement
d'acomptes

DGF

Stable par
rapport à 2025
(27,4 Milliards
d'euros)

TFPB et THRS

Suppression du
lien entre les
deux taux

PRIME REGALIEENNE

500 € net par an

Les relations financières avec la CASA



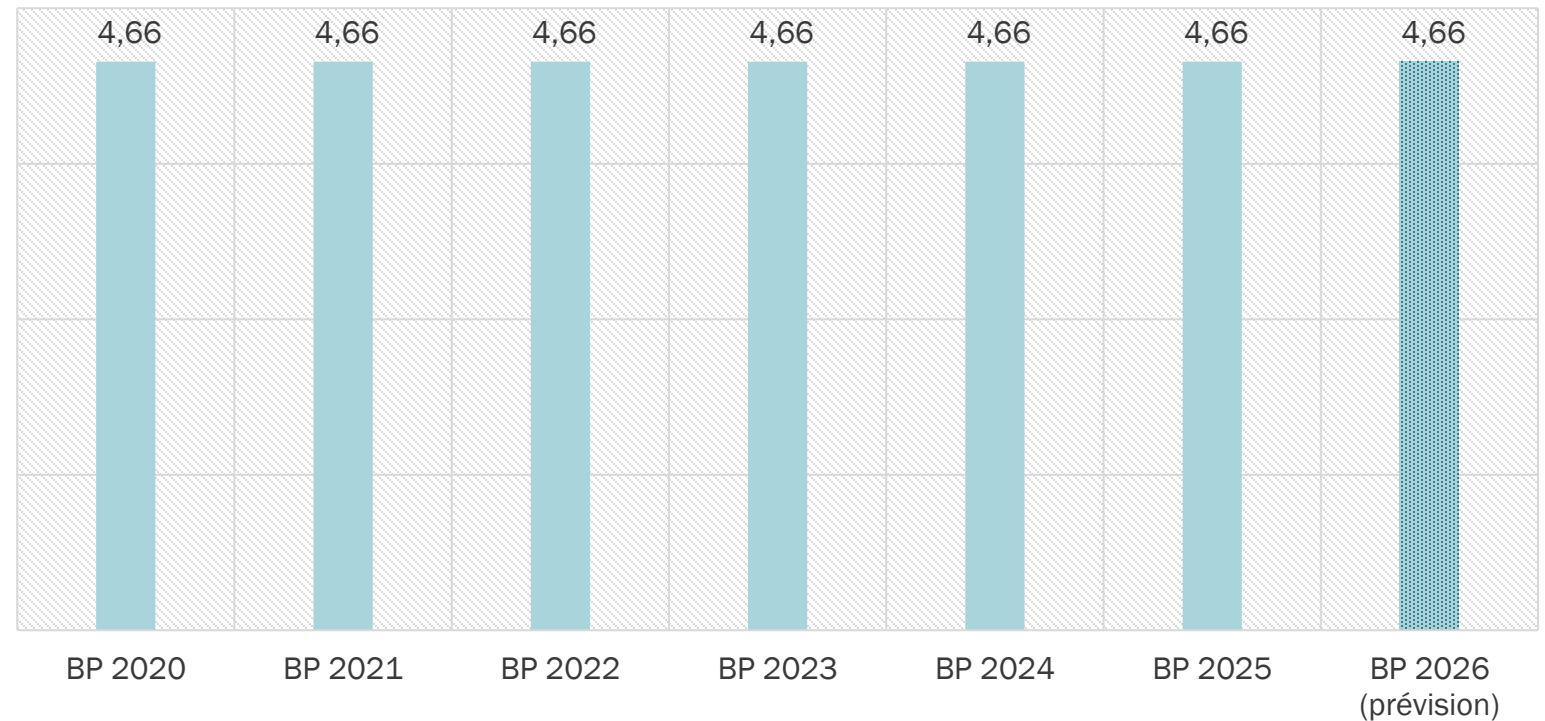
4. Les relations financières avec la CASA

L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION CASA

Le montant de l'attribution de compensation sera identique en 2026 au montant versé depuis 2020, soit 4 655 000 €.

Sous réserve qu'aucun transfert de charges n'intervienne dans les prochaines années, ce montant sera identique jusqu'en 2027.

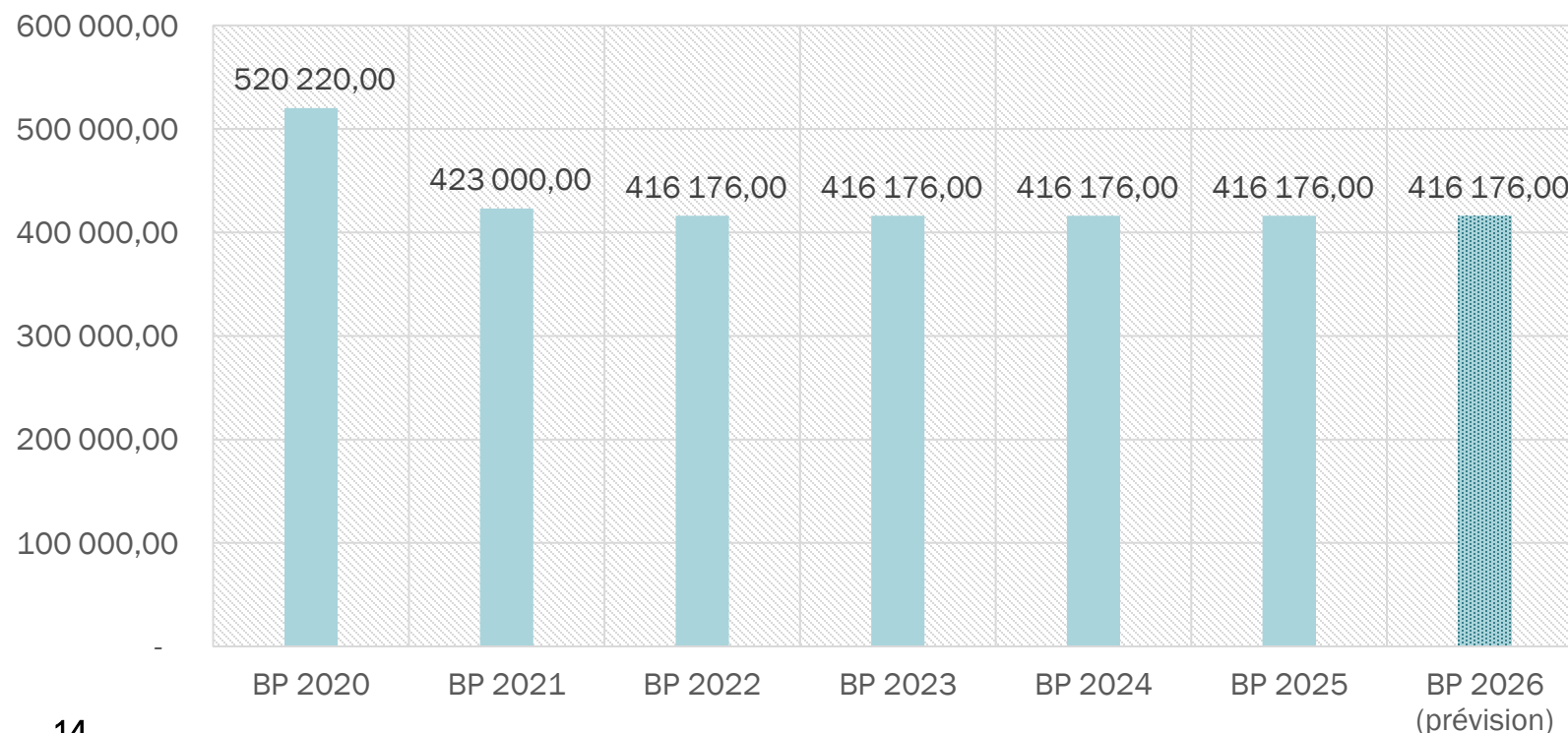
Attribution de compensation CASA (en M€)



4. Les relations financières avec la CASA

LA DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE (DSC)

Dotation de Solidarité Communautaire CASA



De 2018 à 2021, la DSC a diminué, elle est depuis stabilisée, en 2026 la prévision est de **416 176 €**.

4. Les relations financières avec la CASA

LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

En 2026, la participation de la CASA au financement des investissements au titre du fonds de concours est maintenue, comme en 2025, selon les taux suivants :

- **30% + 5% de bonification** selon les critères énergétiques, matériaux biosourcés et/ou géosourcés pour les thématiques « patrimoine et équipements culturels, équipements sportifs et de loisirs, équipements scolaires et structures d'accueil pour la petite enfance, sécurité » ;
- **30%** pour les thématiques « protection contre les risques naturels, réhabilitation de logements en vue d'un conventionnement SRU et acquisition foncière liée aux thématiques des fonds de concours » ;
- **10%** pour la thématique « patrimoine culturel » ;
- **20%** pour la thématique « ressource en eau ».



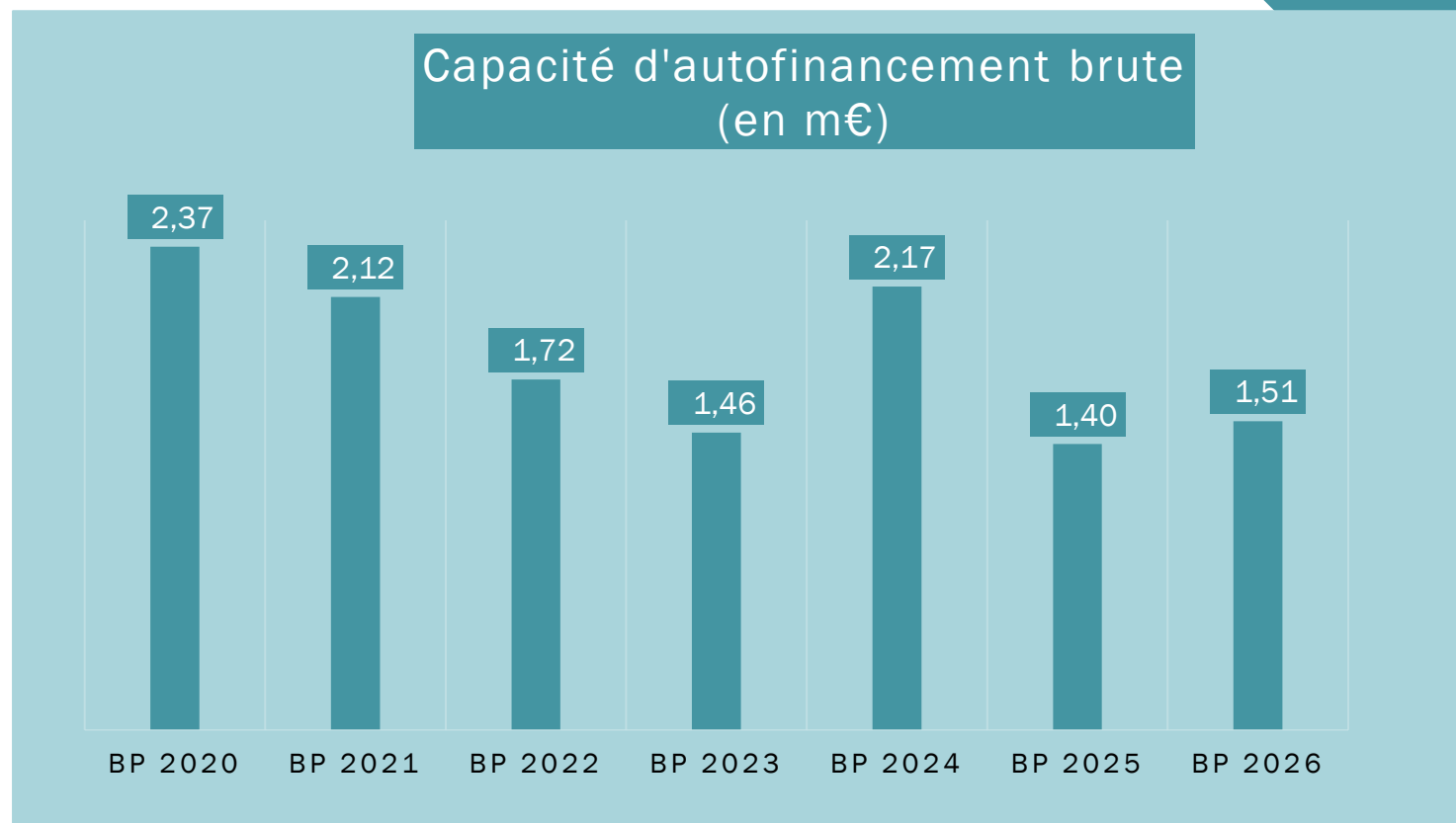
La situation de la commune et orientations budgétaires 2026

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

La CAF représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement.

Elle est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

En 2026, la CAF brute s'élève à 1,51M€.



RÉSULTATS PREVISIONNELS 2025

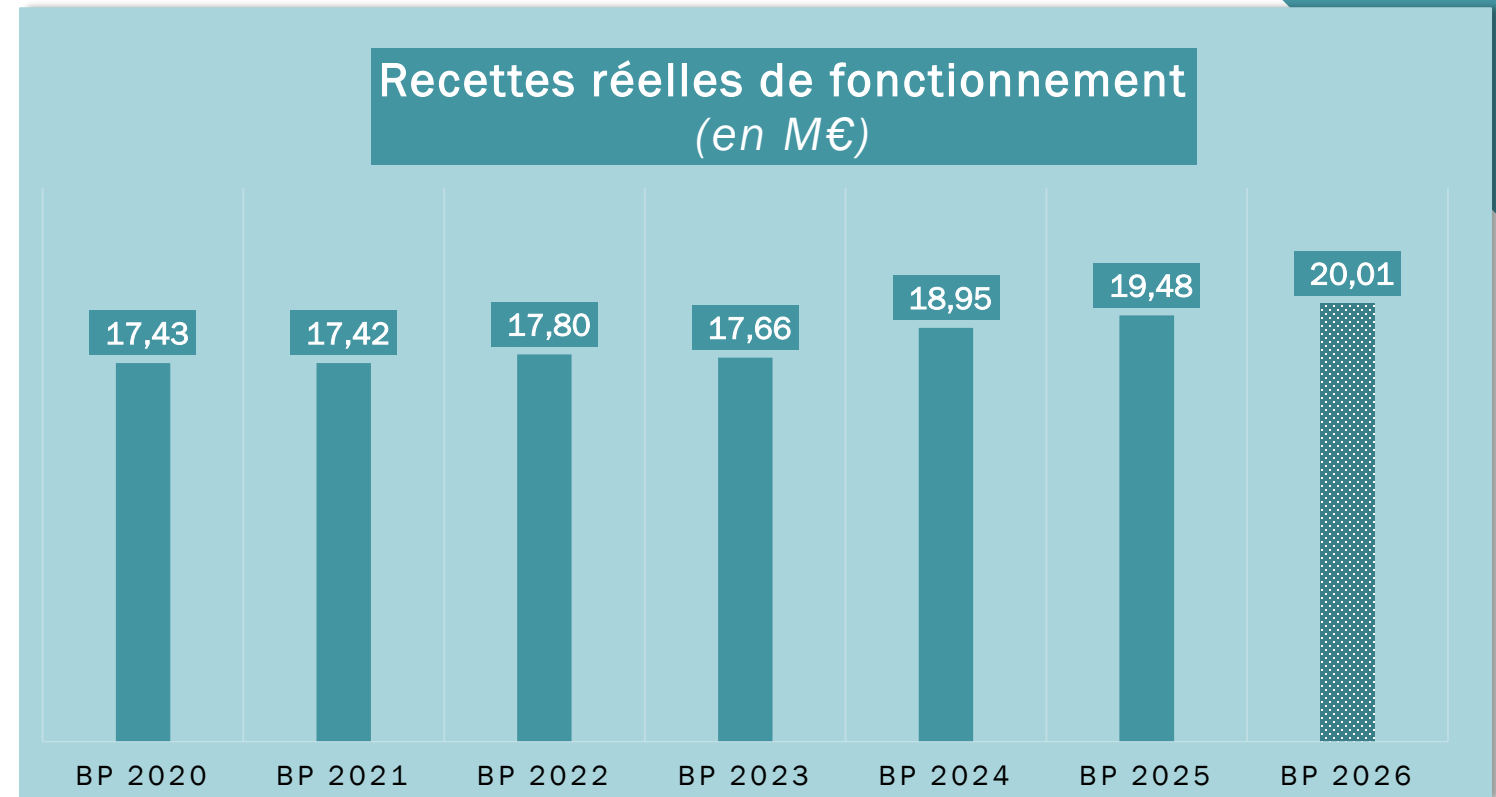
	Résultat de l'exercice 2025	Reprise de résultat exercice antérieur	Solde des restes à réaliser	RESULTATS CUMULES
Investissement	1 571 059,42	- 822 824,73	- 768 300,82	- 20 066,13
Fonctionnement	3 375 948,59	3 126 987,65		6 502 936,24
TOTAL				6 482 870,11

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

La prévision de recettes réelles de fonctionnement au budget 2026 en légère hausse par rapport au budget 2025.

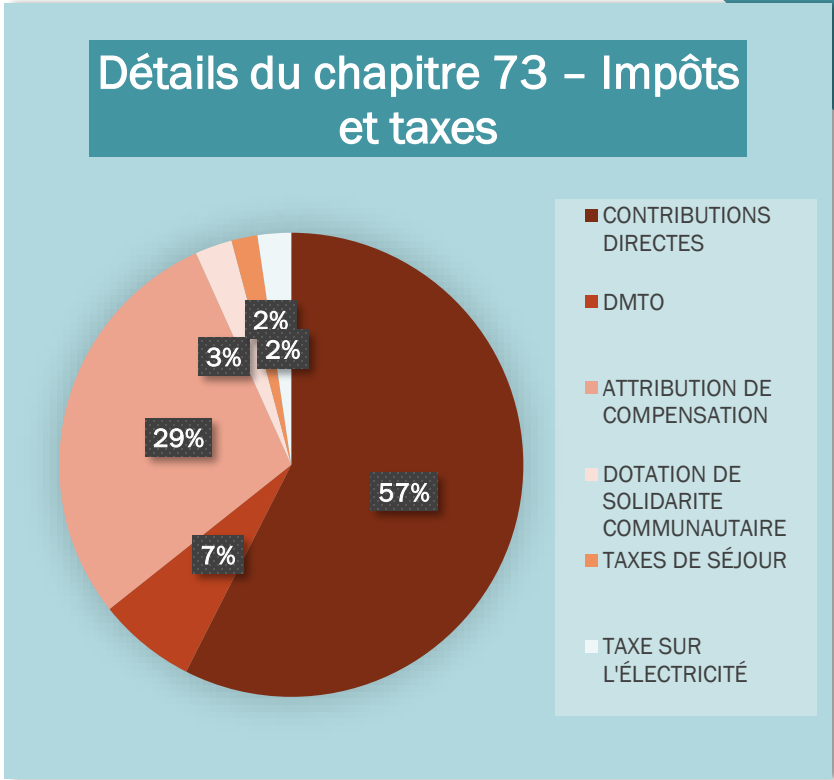
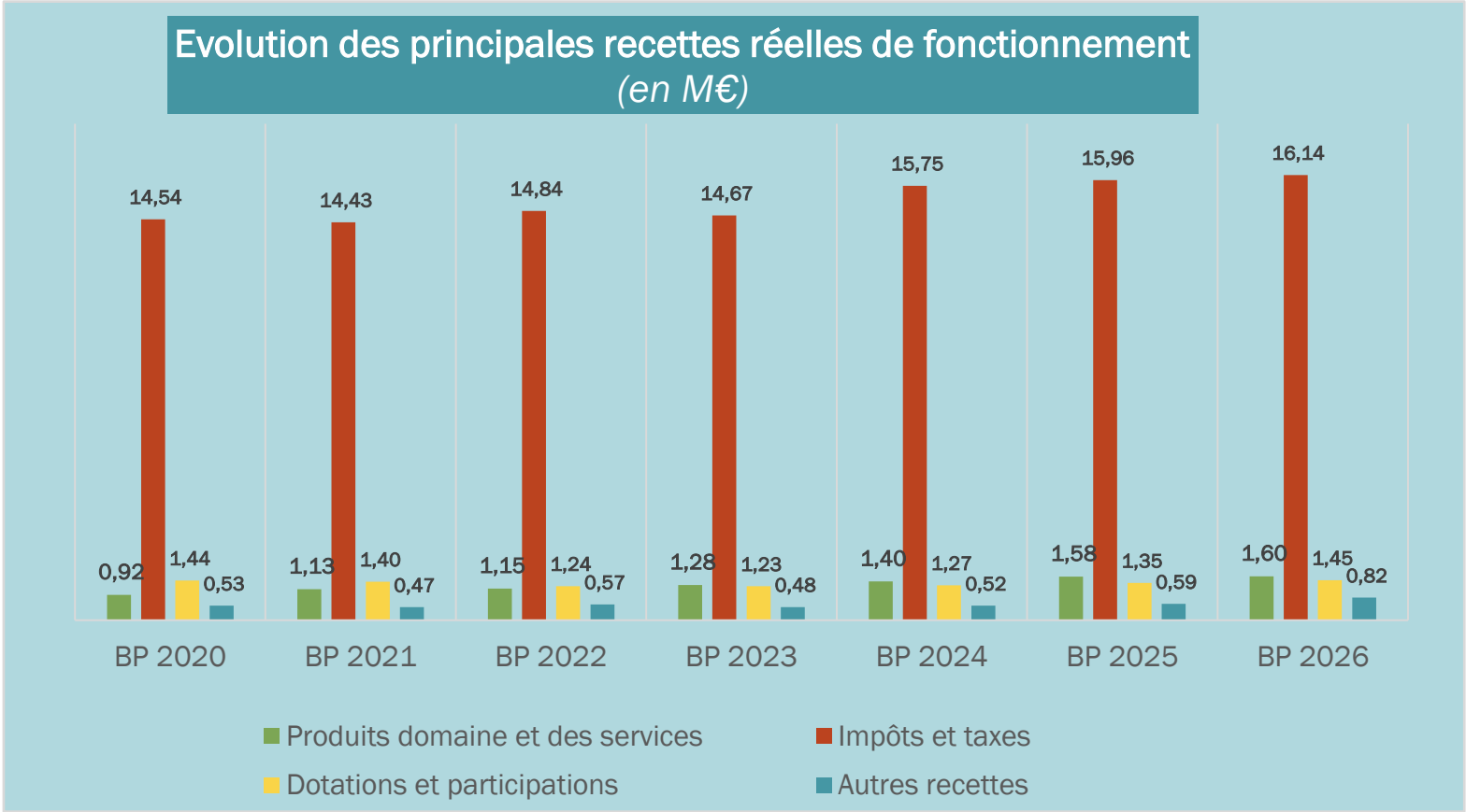
Pour mémoire, l'augmentation entre le BP 2023 et 2024 s'expliquait notamment par la revalorisation des bases fiscales annoncée dans la loi de finances 2024.

En 2026, 57% des recettes réelles de fonctionnement sont les produits des impôts et des taxes et 32% concernent l'attribution de compensation de la CASA et la DSC.



Recettes réelles de fonctionnement

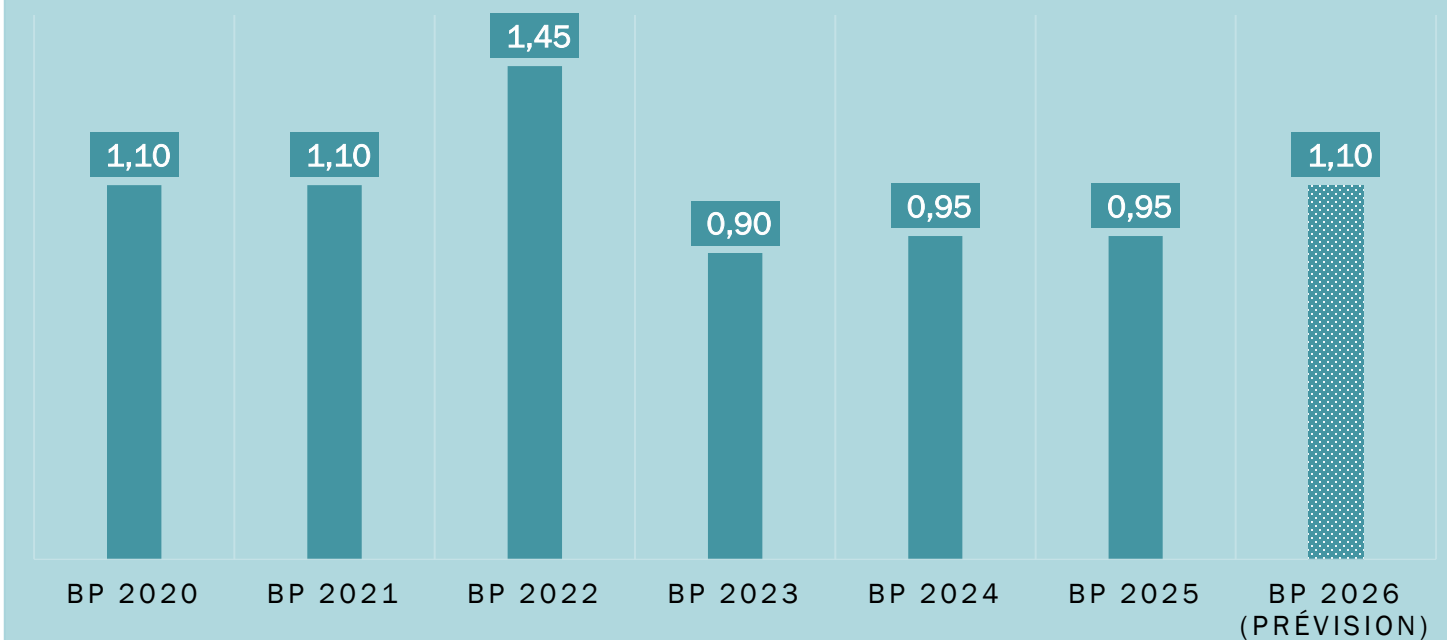
ZOOM SUR LES PRINCIPALES RECETTES



Recettes réelles de fonctionnement

DROITS DE MUTATION

Variation prévisionnelle Droits de mutation de
2020 à 2026
(en M€)



Les droits de mutation sont des taxes perçues par l'Etat et les collectivités territoriales (département et communes) lors de la vente d'un bien immobilier.

Pour 2026, les perspectives d'encaissement des DMT0 sont incertaines, malgré une dynamique positive du marché immobilier en 2025.

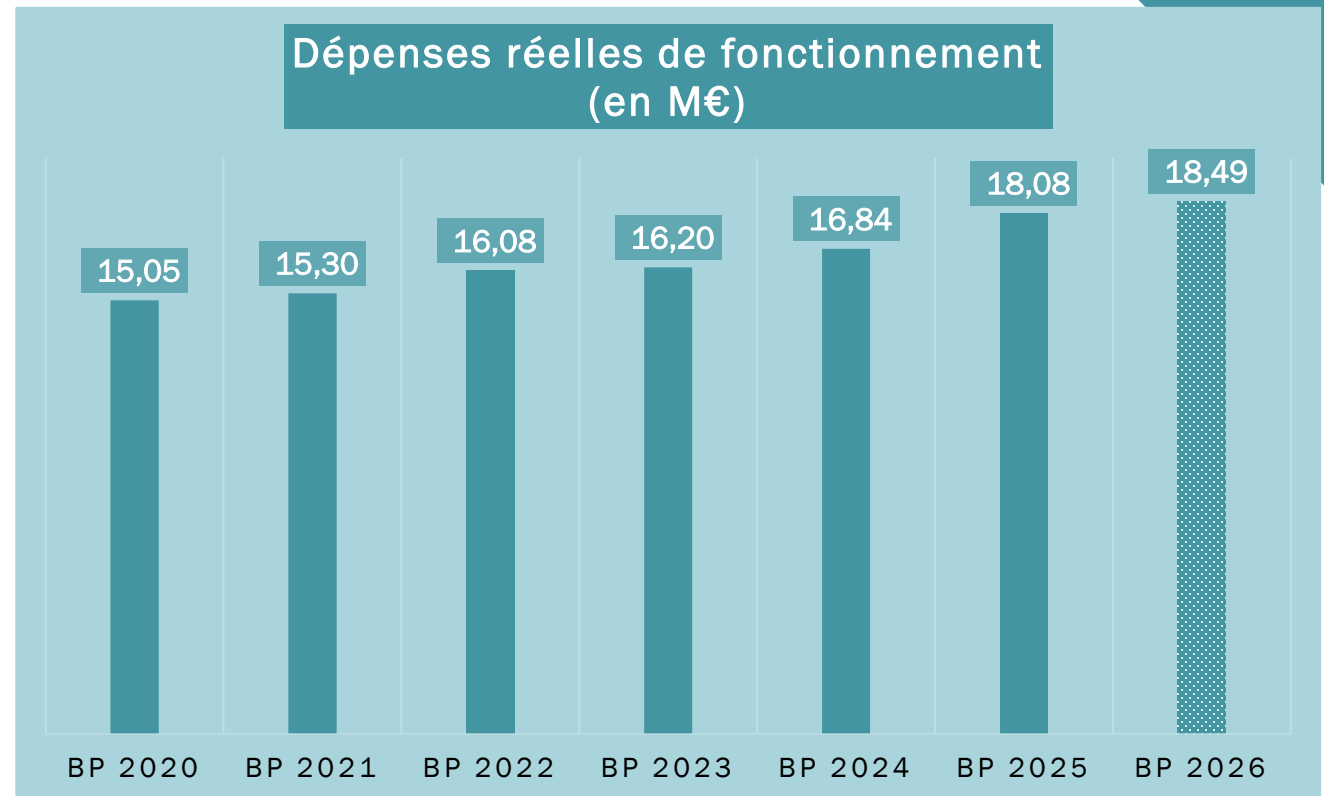
L'instabilité gouvernementale et le contexte géopolitique international ne rassurent pas les marchés financiers, ni les particuliers.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Malgré les efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement, elles devraient être en hausse de 2% en 2026.

L'année 2026 sera notamment impactée par :

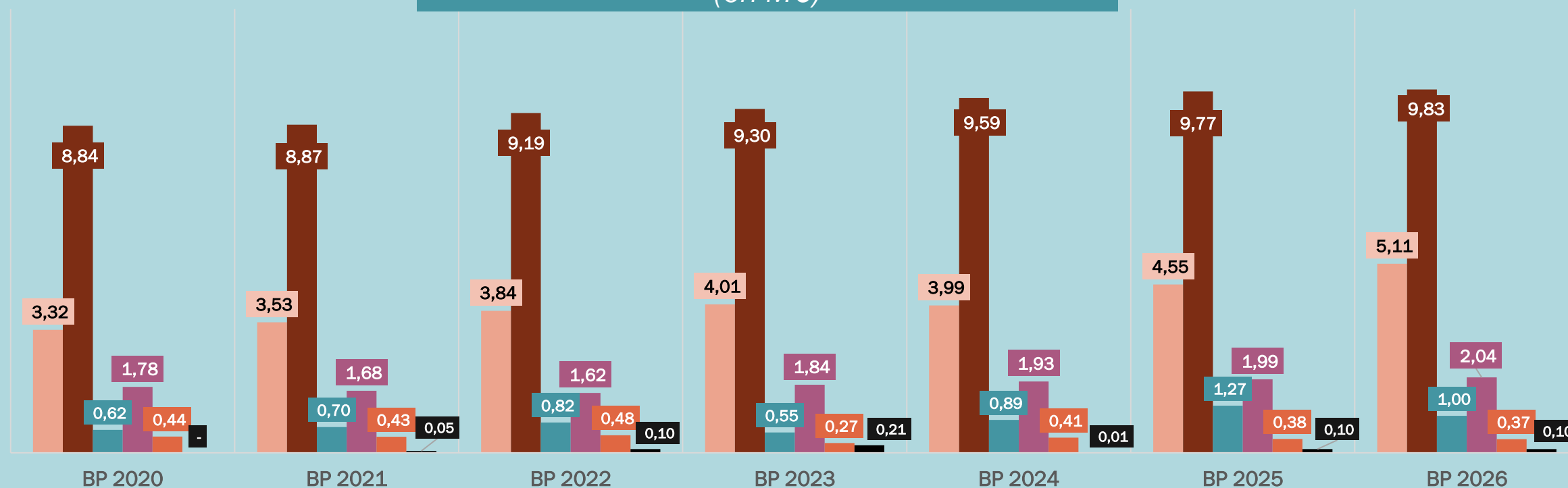
- L'évolution des charges de personnel (hausse des cotisations et avancement des carrières);
- La contraction d'un nouveau marché de nettoyage;
- L'augmentation du coût des matières premières (marchés des denrées alimentaires);
- L'augmentation des fluides (gaz, carburant, ...)



Dépenses réelles de fonctionnement

ZOOM SUR LES PRINCIPALES DÉPENSES

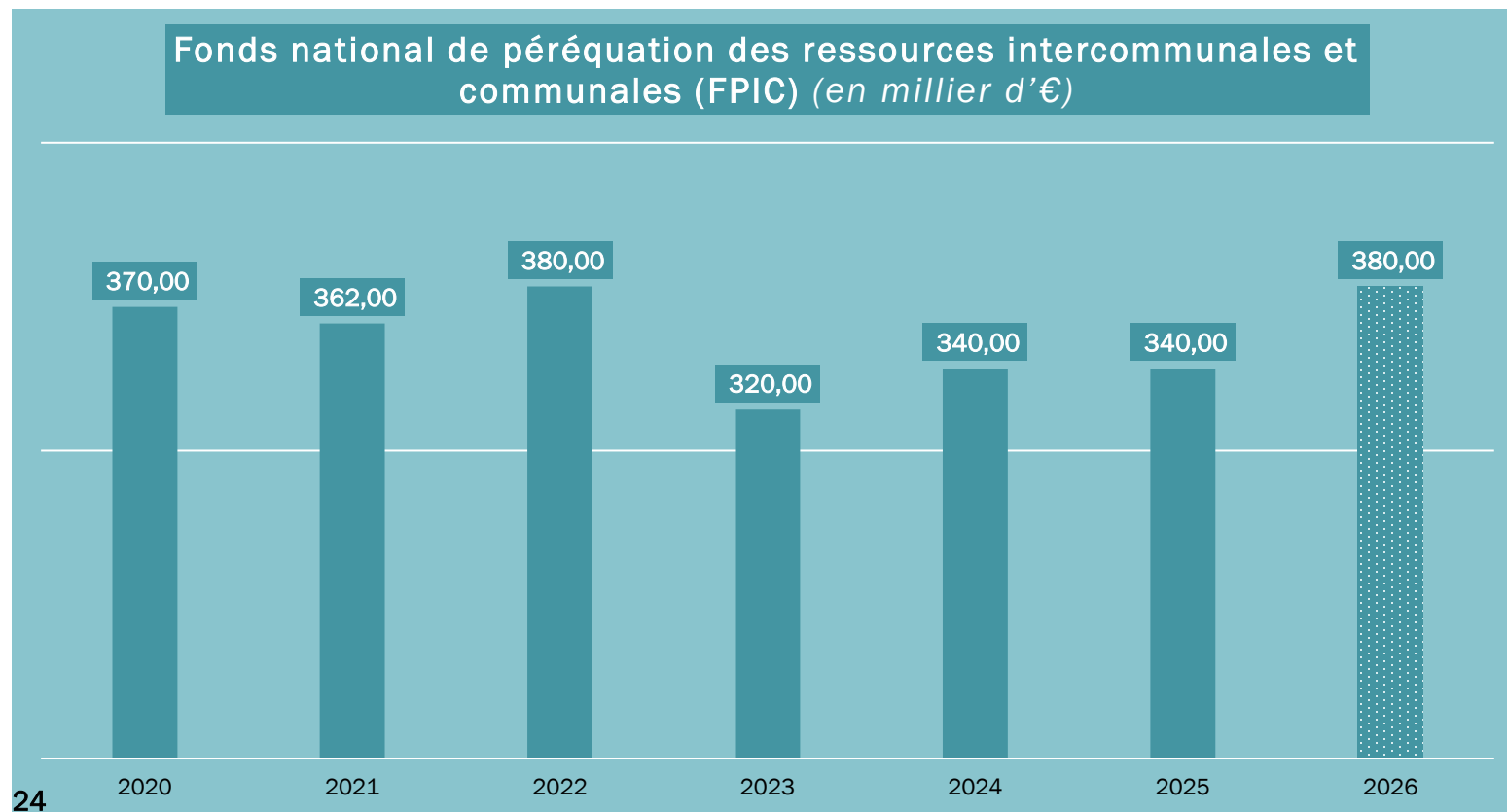
Evolution des dépenses réelles de fonctionnement
(en M€)



Charges générales Charges de personnel Prélèvements sur recettes Autres charges de gestion Charges financières Dépenses imprévues / provisions

Dépenses réelles de fonctionnement

FONDS DE PEREQUATION PREVISIONNEL



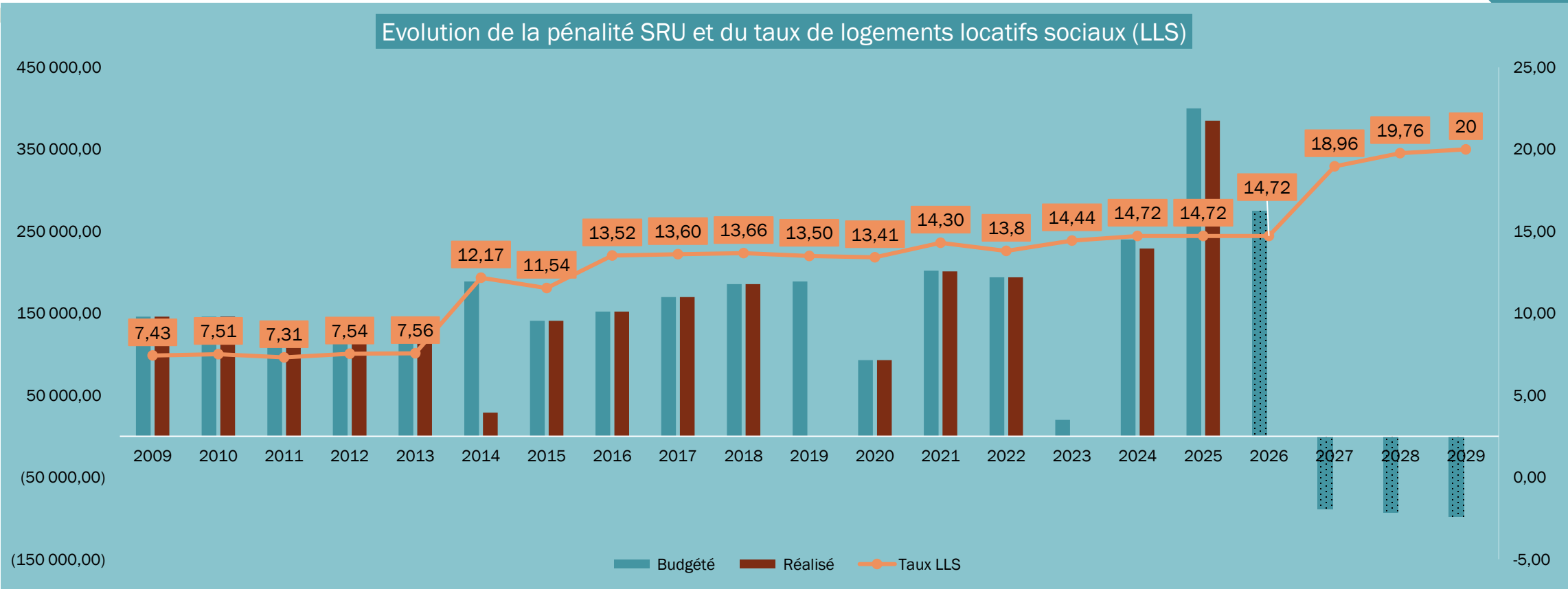
La loi de finances 2026, prévoit une stabilité du montant du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

Pour la ville de Biot, le montant 2026 est estimé à une charge de 380 000 €.

Dépenses réelles de fonctionnement

PENALITES SRU ET TAUX DE LOGEMENTS

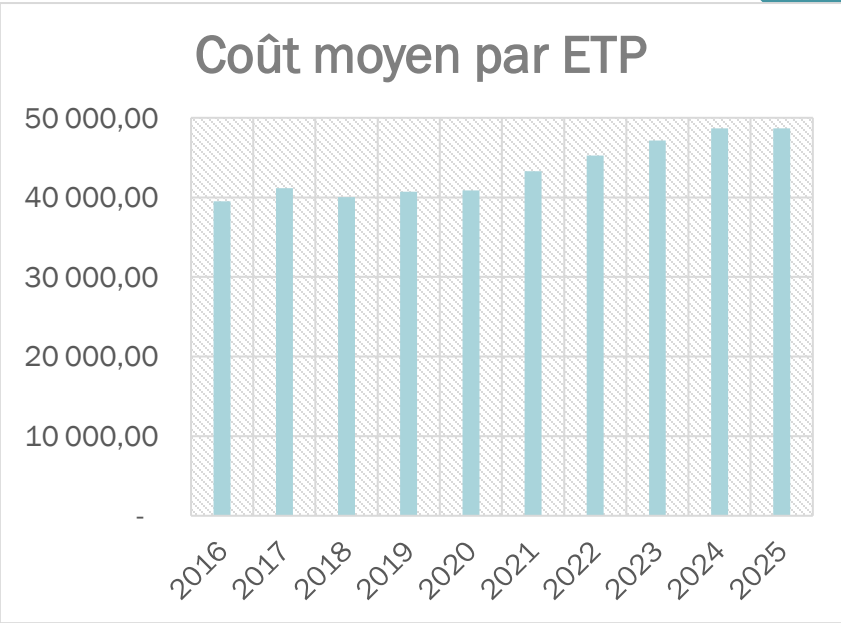
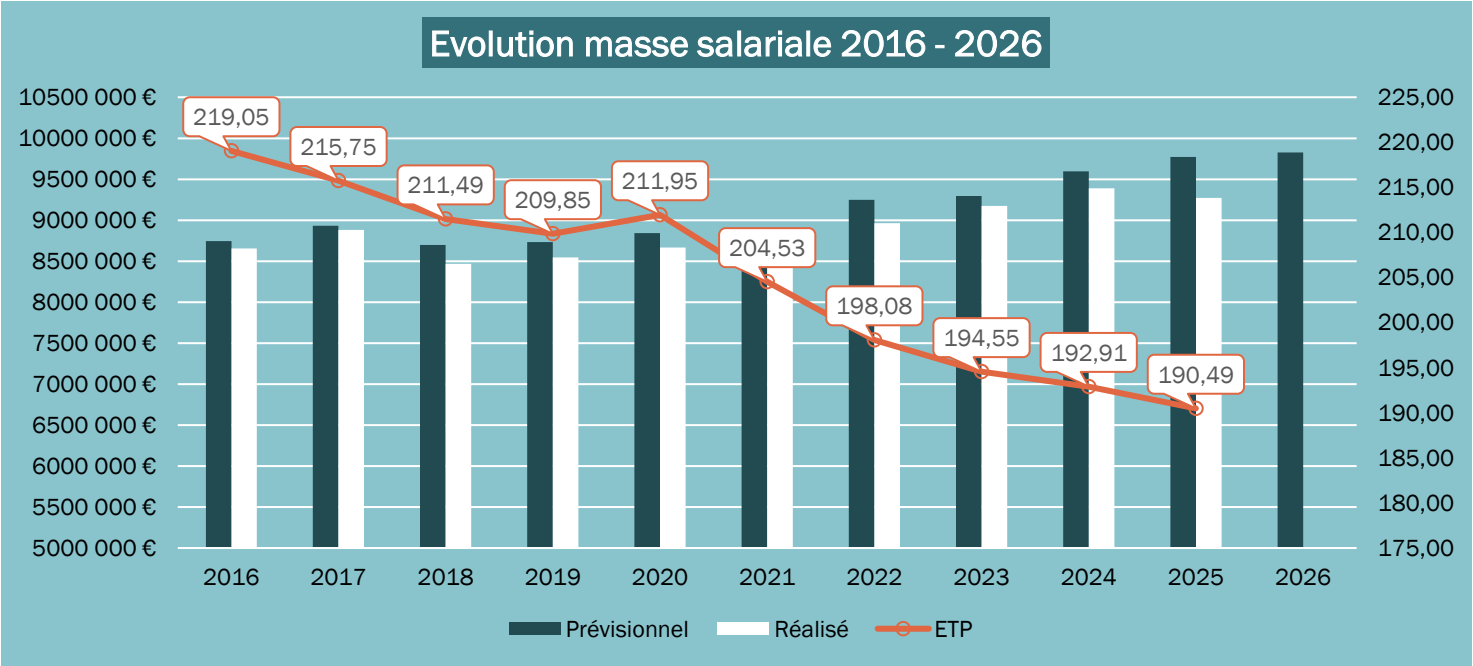
LOCATIFS SOCIAUX (LLS)



En 2026 : déduction de 122 750€ (subvention de l'opération « HABITAT 06 »)

Dépenses réelles de fonctionnement

DEPENSES DE PERSONNEL

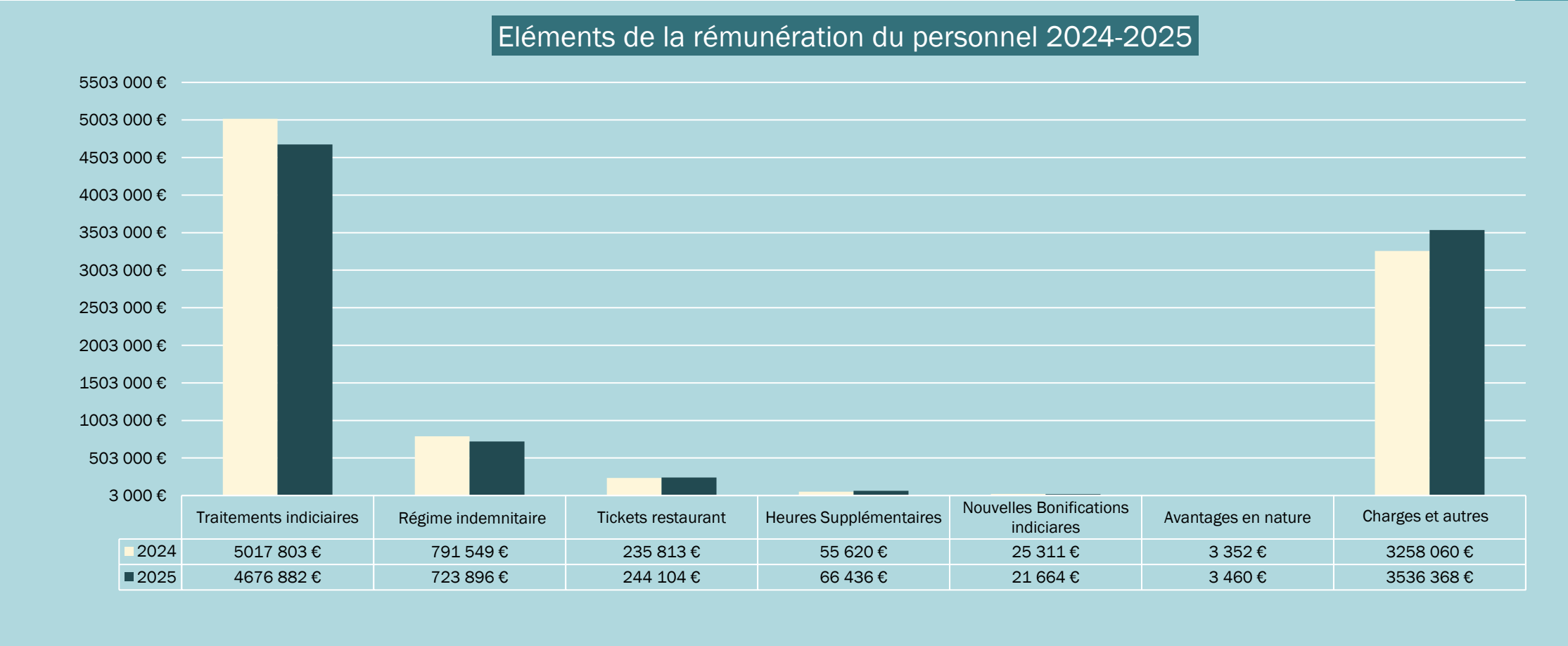


Pour 2026 : +144K€

- L'évolution des charges de personnel (avancement des carrières);
- Augmentation de 3 points du taux patronal de la cotisation CNRACL

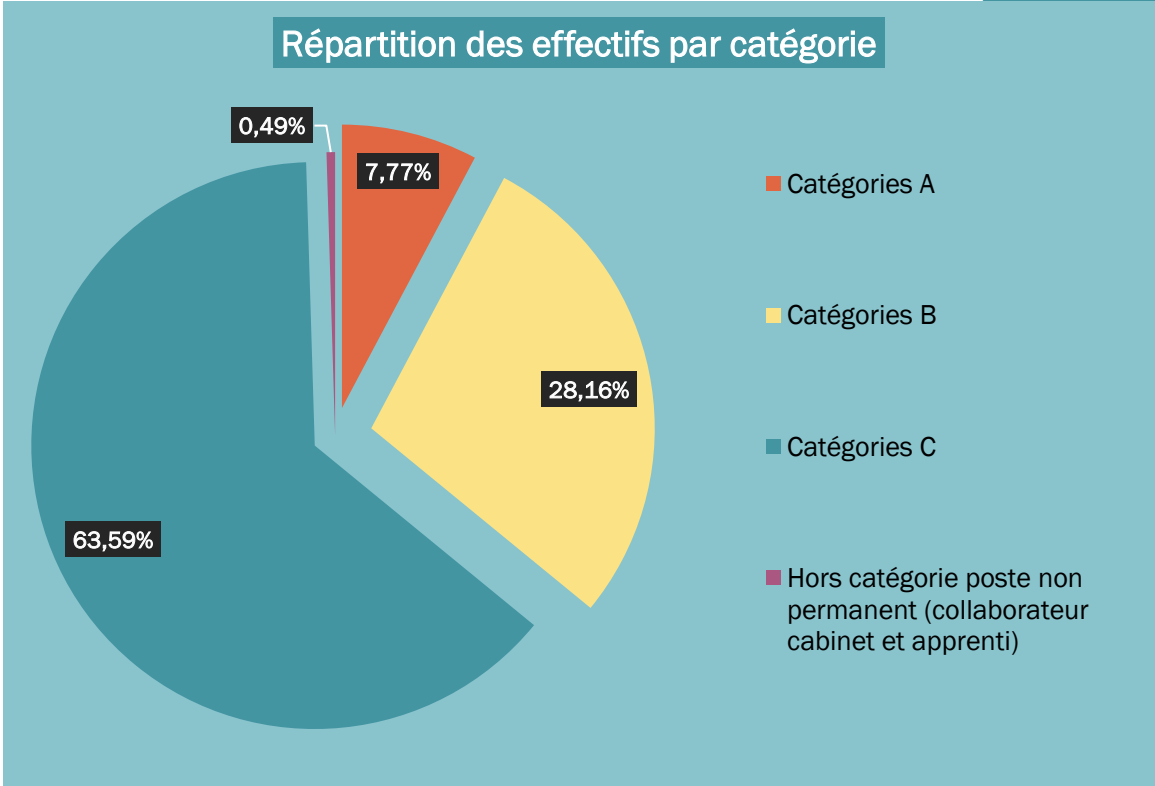
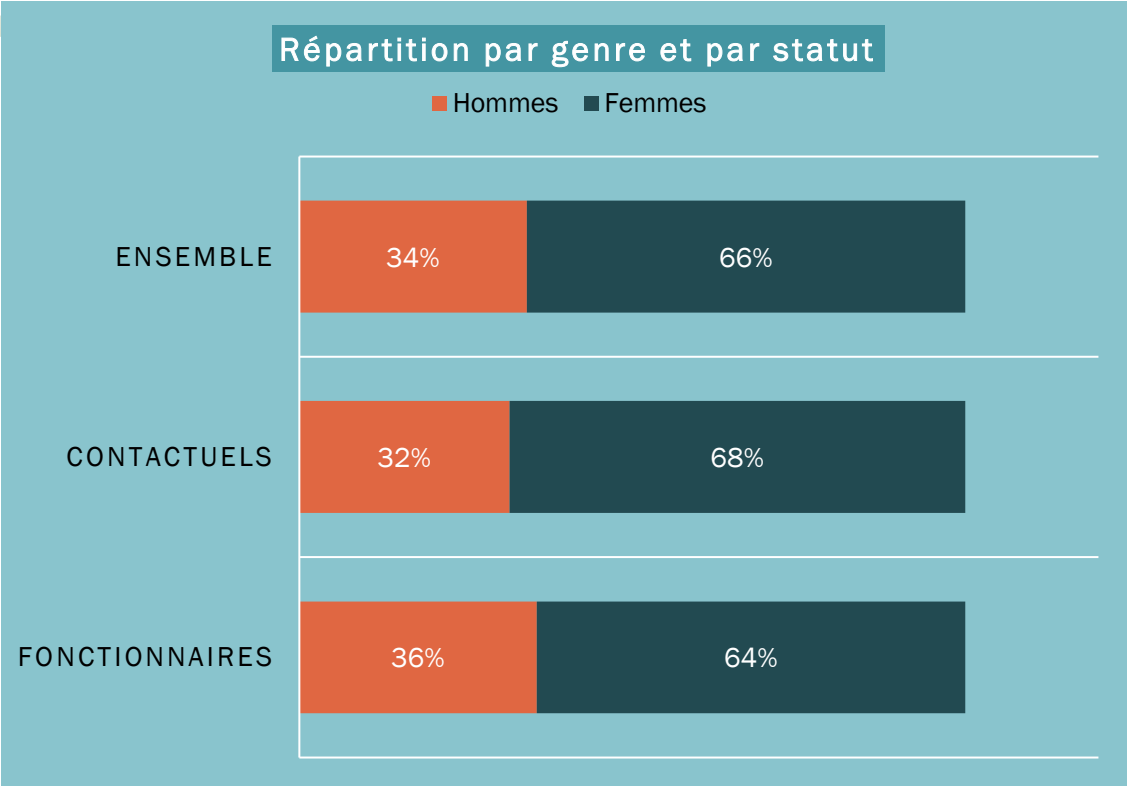
Dépenses réelles de fonctionnement

ELEMENTS DE LA REMUNERATION DU PERSONNEL



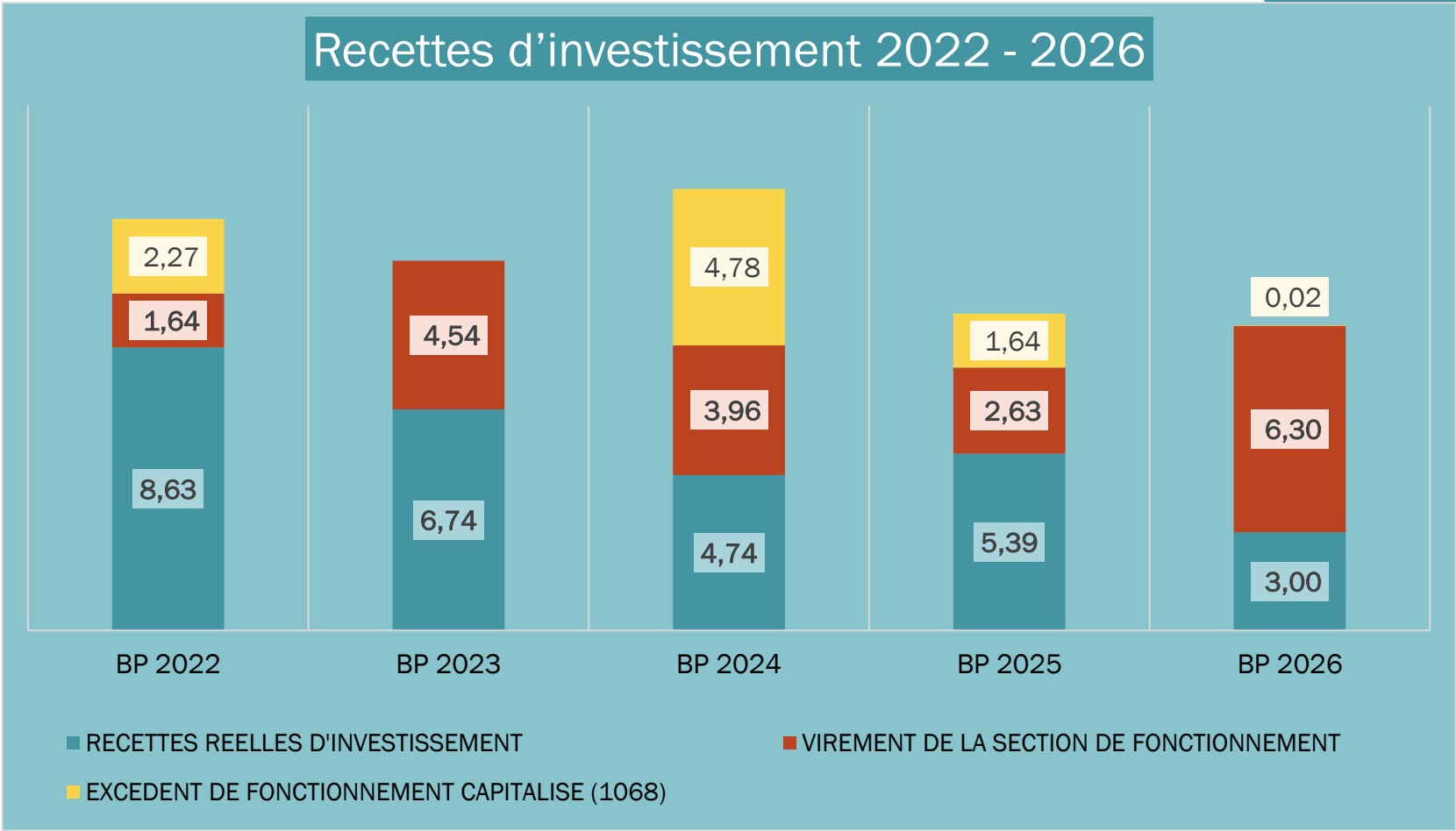
Dépenses réelles de fonctionnement

REPARTITION DES AGENTS



RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement pour 2026 s'élèvent à 3 M€, portées par un excédent de fonctionnement exceptionnel qui s'élèvent à 6,30M€.



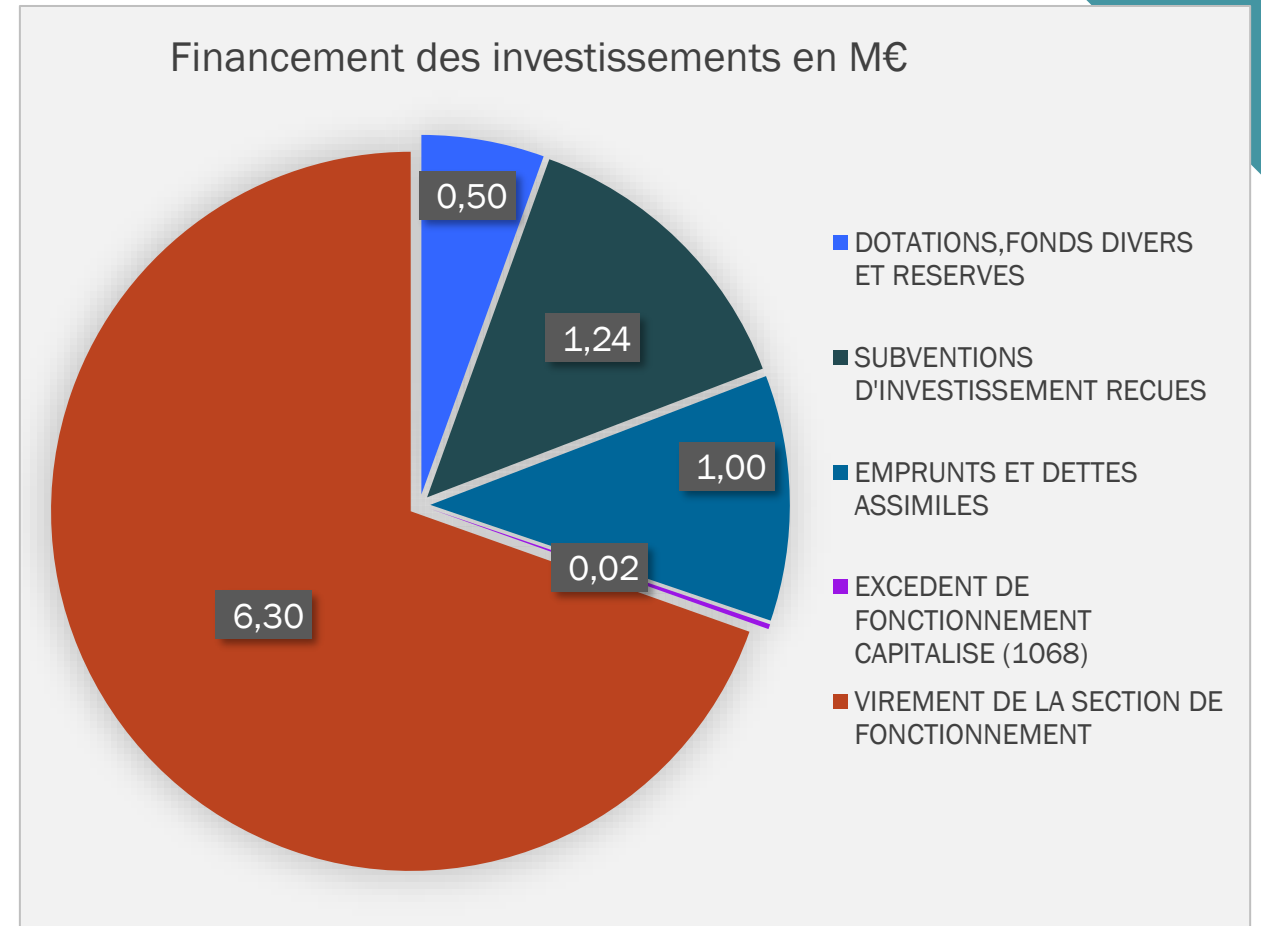
Recettes réelles d'investissement

FOCUS SUR LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Les recettes réelles d'investissement sont composées :

- Dotation d'équilibre : 1M€
- FCTVA et recettes de taxe d'aménagement : 500K€
- Subventions d'investissement : 1,24M€
- L'excédent de fonctionnement : 20K€

Le virement de la section de fonctionnement, s'élevant à 6,30M€, constitue la capacité d'autofinancement. Elle est générée par l'écart positif entre les recettes et les dépenses de fonctionnement (réelles et ordre). Ce montant est ensuite utilisé comme levier pour financer les dépenses d'équipement.

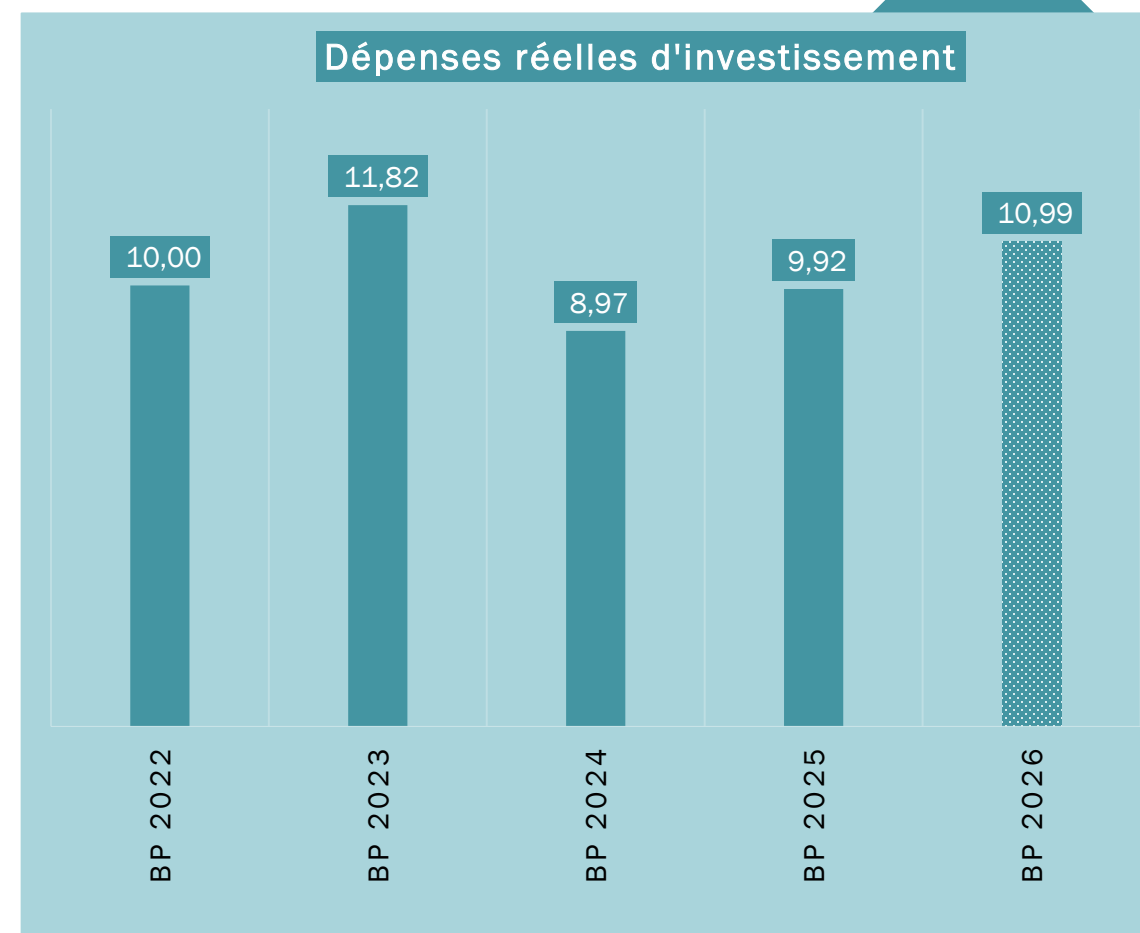


DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

En 2026, le montant total des dépenses réelles d'investissement s'élève à 10,99M€ et à 7M€ hors dette. Les dépenses réelles d'investissement sont en légère hausse du fait du remboursement d'une partie du prêt relai (2,5M€) équilibré par la vente du terrain route de la mer, intervenue en 2025.

Elles seront marquées notamment par les frais d'études et de travaux des opérations suivantes :

- Le verger pédagogique Saint-Eloi : 425K€
- Modernisation et Réhabilitation éco-responsable du Terrain Sportif Pierre Operto : 925K€
- Travaux de ravalement de façade de l'Eglise et de restauration du clocher : 68 000 €
- Des travaux d'entretien et/ou rénovation énergétique dans les bâtiments des écoles, de la crèche et de la Mairie : 473K€
- Travaux de confort d'été dans les écoles : 100K€
- La démolition du Clos Saint-Grégoire et études d'aménagement d'un jardin de pluie : 450K€
- La Maison du verre : 210 K€
- La nouvelle crèche et le clos de boules : 210K€
- La restauration du monument de la chèvre d'or : 65 600€
- La réfection de voiries : 150K€



Dépenses réelles d'investissement

AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDIT DE PAIEMENT

AP	Année de démarrage	Coût du projet	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Prévision 2026	Prévision 2027	Prévision 2028	Prévision 2029
Maison du verre	2022	5 660 000,00	9 204,00	63 887,46	130 756,56	507 119,16	310 000,00	2 408 500,00	2 230 532,82	
Verger pédagogique St Eloi	2022	2 080 744,11	86 128,08	63 948,21	213,83	210 238,85	425 000,00	500 000,00	795 215,14	
Nouvelle crèche et clos de boules	2024	6 382 400,00			62 400,00	585,60	232 000,00	2 847 000,00	2 951 000,00	289 414,40
Elargissement du chemin des Combes	2026	3 670 000,00					80 000,00	90 000,00	1 500 000,00	2 000 000,00
Rue Saint-Sébastien	2026	4 650 000,00					10 000,00	40 000,00	1 600 000,00	3 000 000,00
Total		22 443 144,11	95 332,08	127 835,67	193 370,39	717 943,61	1 057 000,00	5 885 500,00	9 076 747,96	5 289 414,40

Dépenses réelles d'investissement

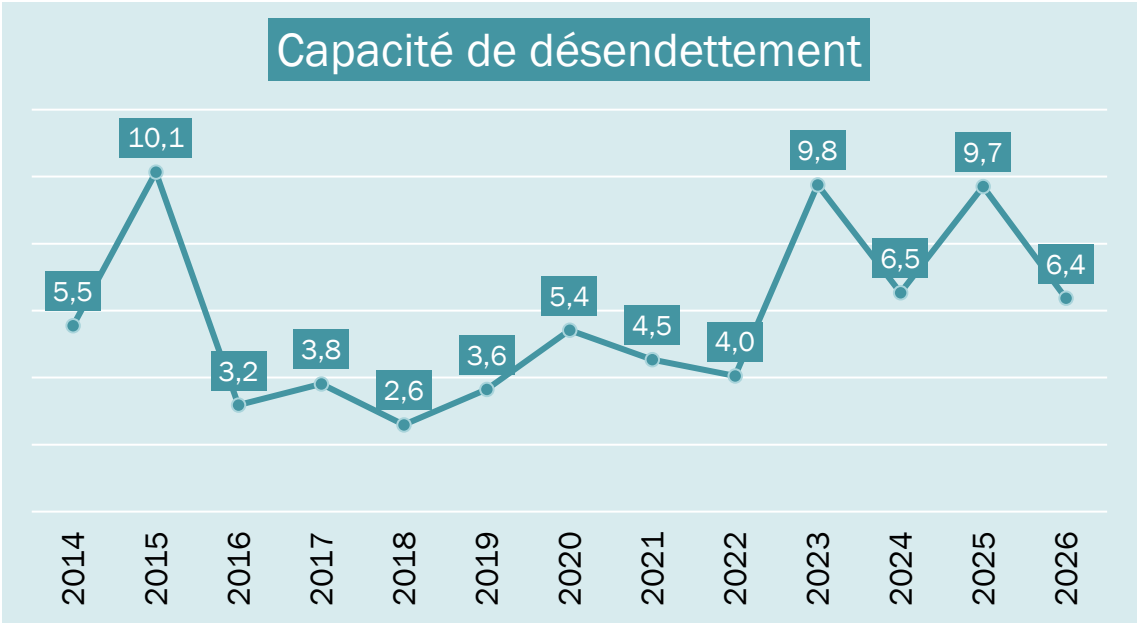
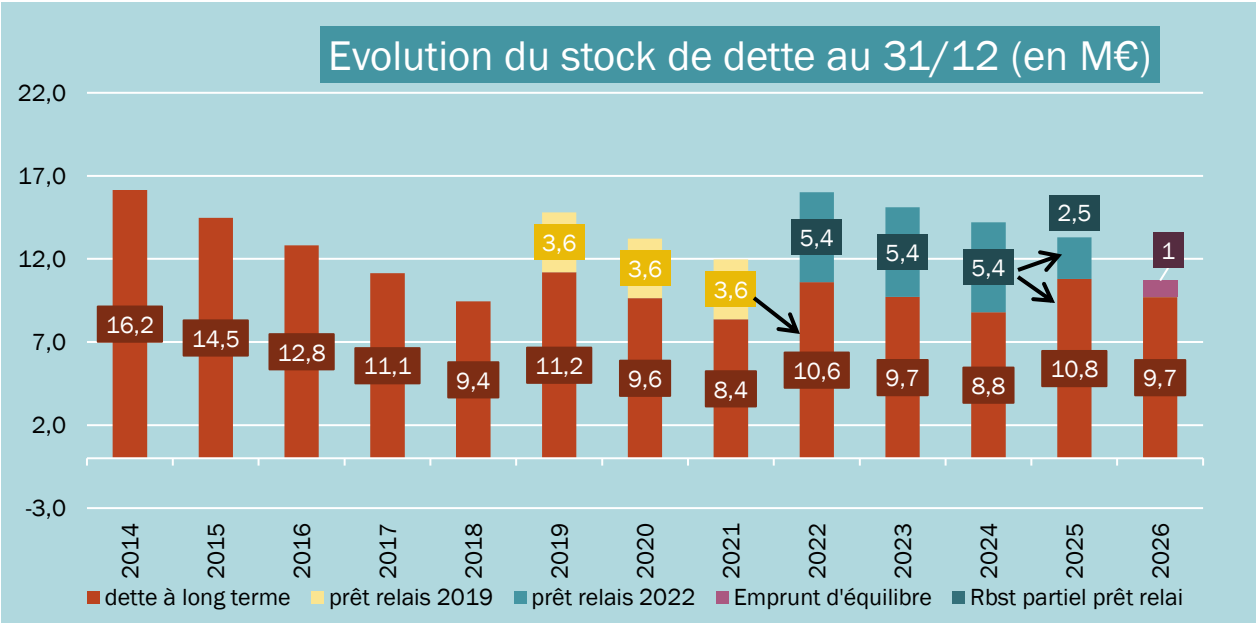
DETTE ET BESOIN DE FINANCEMENT

Depuis plusieurs années, la ville de Biot s'est engagée dans la maîtrise de sa dette en réduisant son recours à l'emprunt et privilégiant les subventions.

L'encours de dette passera de 16,2M€ en 2014, à 9,6M€, fin 2026, soit un **désendettement de - 41%**.
Sa capacité d'emprunt ayant été préservée, la ville de Biot a pu faire face à la hausse de son besoin de financement sans recours à l'emprunt depuis 2022.

Le besoin de financement pour 2026 est estimé à 1M€.

À fin 2026, la capacité de désendettement devrait avoisiner les 6,4 années (hors recours à l'emprunt théorique d'équilibre et cession du terrain des Soullières).



Dépenses réelles d'investissement

STRUCTURE DE DETTE

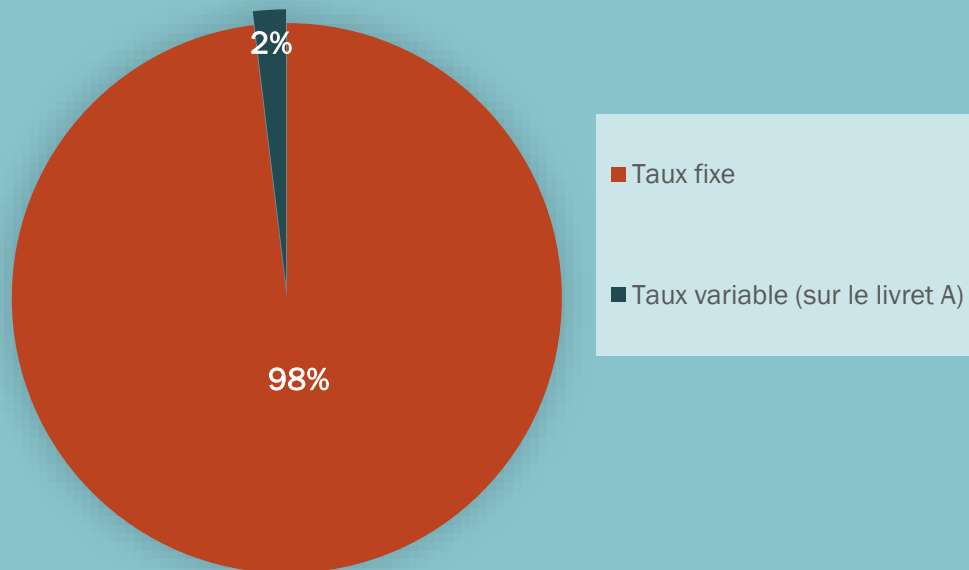
Une structure de dette au risque très faible

Le classement de l'encours de la dette selon la charte Gissler fait apparaître à la fin un pourcentage de 100% d'encours de niveau 1-A, ce qui constitue le risque le plus faible encouru par une collectivité emprunteuse.

L'évolution du profil de dette

Le profil de la dette de la collectivité restera en très grande majorité à taux fixes et tout aussi sécurisé.

Répartition de la dette par type de taux



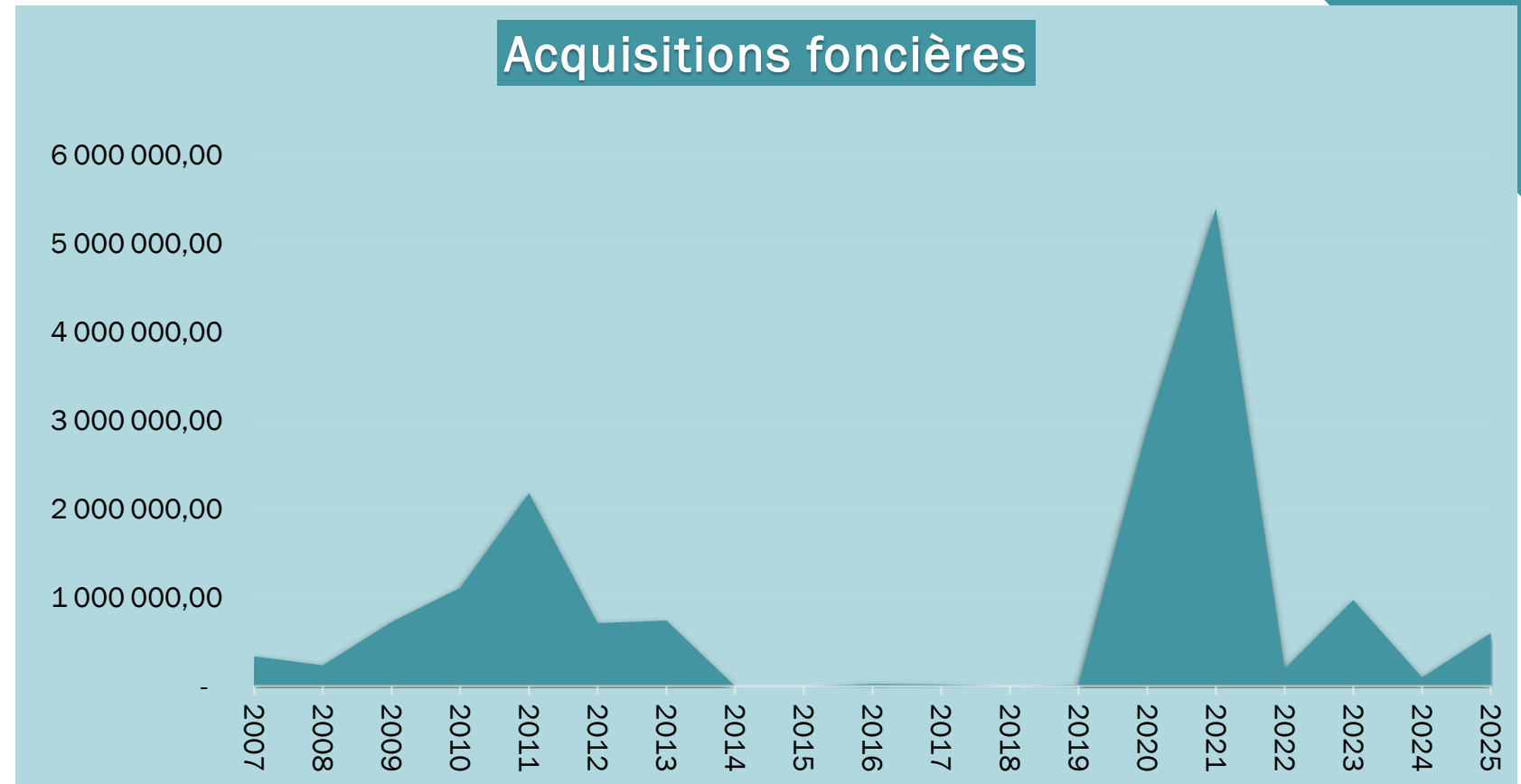
	Nombre	Encours au 01/01/2026
Fixe	10	13 055 822,58
Livret A	1	256 679,92

Dépenses réelles d'investissement

PATRIMOINE FONCIER

Grâce aux différentes acquisitions foncières, le patrimoine de la commune a évolué depuis 2007.

Au total, 13,8 M€ d'acquisitions foncières (terrains et bâtis) ont été réalisées entre 2007 et 2025.



CHIFFRES CLES 2026

Résultat 2025 historique : 6,5M€

Nombre d'habitant sur la commune de Biot : **10 511**

• Dette par habitant au 31/12/2026 :	918,53 €
• Dépenses réelles de fonctionnement par habitant :	1 759,46 €
• Dépenses d'équipement brut par habitant :	1 026,86
Total des dépenses par habitant	2 786,32
• Recettes, impôts et taxes par habitant :	1 421,08
• Contribution CASA par habitant :	482,49

À Biot, chaque euro versé au titre de la fiscalité locale (taxe foncière, taxe d'habitation, droits de mutation, ...) est optimisé pour votre quotidien :

Pour 1 € de taxe versé, la Ville restitue 2 € de services publics aux administrés

Les budgets annexes



LES BUDGETS ANNEXES



Pour le CCAS, un Rapport sur les Orientations Budgétaires est présenté en Conseil d'Administration.

Budget annexe de l'Office de Tourisme : les dépenses de fonctionnement sont projetées à la hausse en 2026 de 20K€ par rapport au BP 2025. La principale recette est le reversement de la taxe de séjour (271K€).

Budget annexe des pompes funèbres municipales : ce budget est autonome, il ne bénéficie pas de subvention d'équilibre de la Ville. Le BP 2026 a été construit sur la base du réalisé 2025.